

*MAGNIFICAT*

Chers parents,
Chères familles
Cher(e)s ami(e)s,

Il ne nous est pas habituel de nous adresser à vous tous par voie de circulaire ; si nous regrettons de ne pouvoir prendre le temps avec chacun, cette forme aura au moins le mérite de vous informer sans plus tarder de la tempête qui s'abat sur notre si cher Institut depuis plus de deux ans ; nos prières et nos sacrifices n'ont pour l'instant pas raison de ces vents violents mais nous sommes toutes très unies et voilà bien déjà une grande grâce qui nous permet de tenir debout au pied de la Croix.

Nous avons espéré voir s'apaiser les choses, mais au contraire...aussi il nous semble important désormais de vous livrer ces informations, avec le plus de clarté possible et dans l'objectivité des faits ; chacun pourra ensuite se déterminer et si, il le souhaite, nous soutenir !

Voici donc les faits :

Tout d'abord et en date du 21 septembre 2017, la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique a décidé de suspendre le Gouvernement central de l'Institut et de déplacer notre Supérieure Générale, ainsi que la Maîtresse des Novices pour une durée d'au moins une année, dans deux communautés religieuses proposées par le Dicastère romain.

Ces mesures voulaient faire suite à une visite canonique réalisée dans l'Institut en novembre 2016 et dont nous n'avons reçu les conclusions qu'en juin 2017, par la voix de Monseigneur Scherrer, évêque de Laval. Autant dire que l'affaire n'a pas été jugée suffisamment grave pour être traitée en urgence... Pourtant les mesures sont de taille !

Ce rapport de visite canonique, à partir duquel sont pris de telles mesures, a posé d'emblée un problème majeur quant à son contenu qui ne retrace en rien la réalité de la vie au sein de notre Congrégation. Les très nombreux témoignages d'ecclésiastiques et de sœurs fournis à Rome dès le 30 juin 2017, attestent que ce rapport de visite tient bien plus du pré-jugement à charge que d'une énonciation objective de la situation de l'Institut. L'imprécision du document est d'ailleurs des plus éloquentes.

Pourtant, malgré notre consternation et notre contestation ferme de ce rapport, dès la lecture qui nous en a été faite, nous nous sommes vu refuser une deuxième visite canonique qui aurait pourtant eu le mérite d'objectiver les choses ! Cette deuxième visite canonique aurait rendu compte de la conformité de notre état de vie à nos règles propres et aux ordonnances de l'Eglise pour la vie consacrée, ainsi que de notre respect des lois de l'Etat français dans l'administration de nos œuvres profanes, à savoir nos Maisons de Retraite.

Mais le dicastère nous répond étonnamment que pour lui : « *Les informations récoltées sont suffisamment claires et explicites* » (cf Lettre du 21 septembre 2017)

Pourtant, considérant les mesures prises, aucun motif explicite n'a jamais été avancé et ni le Conseil de la Congrégation, ni Mère Marie de Saint Michel, ni Mère Marie-Liesse n'ont été préalablement averties pour quelque manquement, sous la forme de quelque réprimande ou avertissement que ce soit.

Par ailleurs, le dicastère pour les religieux nous informe que les recours que nous engageons selon le droit canon ne sont pas automatiquement suspensifs des mesures prises. Il nous demande donc de bien vouloir accueillir ces mesures et en particulier d'ouvrir nos portes à ceux qui ont été choisis pour remplacer le gouvernement de l'Institut ; ainsi, nous apprenons que Sr Geneviève Médevielle est choisie comme commissaire apostolique, afin de gouverner en lieu et place de Mère Marie de Saint Michel, notre Supérieure Générale ; qu'elle sera aidée dans sa mission de Mgr Hubert Barbier, évêque émérite de Bourges, et de Sr Monique Colrat.

Ces personnes, quelles que soient leurs qualités potentielles, n'ont aucune connaissance du charisme spécifique de notre fondatrice et nous découvrent ; pourtant elles ont pour mission de nous faire réfléchir et évoluer sur notre manière d'incarner le charisme et de vivre notre vie religieuse... Trop souvent dans l'histoire des instituts, ce genre de mesure s'est soldé par des scissions, des départs, des orientations prises qui dénaturent le charisme propre pour le mettre au goût du monde sous couvert d'ouverture... Nous avons tout lieu de craindre que l'action des commissaires à la tête de notre Congrégation ait de graves conséquences, à plus ou moins longue échéance, tant sur le temporel que sur le spirituel.

Quoi qu'il en soit, inutile de dire que nous sommes tombées de haut ! Vous imaginez-vous donc, trois commissaires pour 37 pauvres Petites Sœurs, privées en plus de la présence de Mère Marie de Saint-Michel et de Mère Marie-Liesse ?!! C'est tout simplement inacceptable et toute la Congrégation refuse ces mesures.

Décues de ne pas avoir été entendues dans notre première demande, nous saisissons alors, bien malgré nous, le Tribunal Suprême de la Signature Apostolique, afin de tenter de faire entendre notre bonne foi en cette affaire et de s'expliquer sur l'origine de la situation conflictuelle avec Monseigneur Scherrer, dont il est fait mention dès les premiers courriers du dicastère.

Ainsi, nous expliquons que la situation conflictuelle avec Monseigneur Scherrer dont il est fait mention, loin de trouver sa source dans un problème quelconque de gouvernement interne de l'Institut, est essentiellement liée à ce projet, voulu par lui, de scission de notre Association civile Myriam-Saint-Fraimbault gérant nos EHPAD ; l'évêque de Laval n'a pas voulu admettre que notre Congrégation mette comme condition de la scission, la justification des effets bénéfiques d'une telle décision. Comme il s'agissait d'une décision qui ne mettait pas en cause le caractère chrétien ni l'éthique des établissements, nous n'avons pas compris que l'évêque s'impose de la sorte dans ce qui relève de la gestion, au point d'imposer de signer sur le champ, sans la moindre possibilité d'un temps de réflexion, sous la contrainte, un précepte canonique nous imposant d'œuvrer en faveur de cette scission, sans faire au préalable une étude de faisabilité, en particulier concernant le coût financier de cette opération à court terme et à long terme. Par ailleurs, nous apprenons par le Journal Officiel que certains gestionnaires, anciens membres de l'Association Saint-Fraimbault mais toujours membres actifs au sein de l'association fusionnée Myriam-Saint-Fraimbault, ont procédé, avant même la scission, à la création d'une nouvelle association chargée de gérer l'EHPAD qui serait ainsi rendue à son autonomie, ce qui est civilement condamnable.

Pourtant, entre la visite canonique partielle de 2009 (qui n'a eu lieu que dans l'Ouest) et la visite canonique de 2016, les échanges entre Monseigneur Scherrer et la Congrégation ont toujours été respectueux et courtois, et aucun avertissement de quelque forme que ce soit n'a jamais été formulé, bien au contraire !

Ainsi, nous ne comprenons pas que l'évêque de Laval puisse accepter de nous donner lecture d'un si désastreux rapport de visite canonique, sans se poser la moindre question, alors même que trois sœurs de notre institut se sont mises à son service et à celui de sa mère, sans compter, pendant neuf ans, et surtout, alors que toutes les sœurs réunies pour entendre ledit rapport ont demandé avec force et immédiatement (mais sans succès) un échange contradictoire avec lui.

Vous comprendrez que nous ne pouvons voir autrement une telle attitude que comme la conséquence, pour une large part, de notre refus de scission de l'Association civile de gestion.

Mais pourquoi donc, nous direz-vous, ne pas avoir fait cette scission tant souhaitée par Monseigneur Scherrer ?

Nous savons tous par les médias que la gestion des EHPAD est aujourd'hui compliquée et sensible et notamment en Mayenne. Cette demande de scission n'a jamais été motivée par un projet cohérent permettant la pérennisation des établissements, mais seulement par la volonté d'une salariée cadre de direction qui voulait travailler seule.

Après avis d'experts et des autorités d'état et départementales, nous savions que prendre une telle décision relevait de l'irresponsabilité et mettait en grave danger tous les établissements, notamment au niveau financier. Comme administrateurs au sein de cette association, nous ne pouvions pas prendre en conscience une responsabilité telle, sous peine de fragiliser gravement l'association qui emploie 200 salariés et accueille 300 personnes âgées.

Jusque-là et dans ce contexte, il nous est apparu impossible d'accueillir les mesures du dicastère faisant suite à cette situation ; aujourd'hui, les supérieures sont à nouveau menacées d'être renvoyées de l'Institut si elles n'ouvrent pas la porte de leur communauté aux Commissaires... Prochainement donc, les commissaires viendront rencontrer chacune des communautés ; nous vous laissons juger du degré de liberté qui nous est laissé en cette affaire.

Nous sommes toujours à ce jour dans le recours devant le Tribunal de la Signature Apostolique afin que la Vérité soit enfin rétablie mais les délais de la justice romaine sont longs...

Chers parents, chères familles, chères ami(e)(s),

Plus que jamais nous sollicitons votre prière et votre soutien, pour que l'œuvre de Mère Marie de la Croix ne soit pas plus longtemps ainsi malmenée ; nous ne l'avons pas dit ici, mais vous le comprenez, notre style de vie est trop classique pour plaire, à l'heure où nombreux sont ceux qui sacrifient leur idéal et l'idéal religieux à l'esprit du monde.

Pour conclure, nous tenons à vous informer de l'existence d'un comité de soutien pour nous aider dans cette épreuve ; celui-ci a vu le jour de manière spontanée et naturelle dès lors que quelques proches de nos communautés ont appris notre situation. Nous ne pouvons que vous inviter à les rejoindre via le site qui a été créé et que vous trouverez en suivant ce lien : <https://www.soutienpsm.com/>

Soyez tous assurés de notre prière et de notre offrande fidèle à vos intentions.

Avec toute notre affectueuse reconnaissance,